



GEMENG
HABSCHT

AVIS

ENQUÊTE COMMODO / INCOMMODO - Classe 2 - (no dossier CO24-02-II)

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite le 1^{er} octobre 2024, en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissement de la classe 2:

Exploitation d'un débit de boissons au sein de l'Hôtel/Restaurant à Leesbach, n° cad. 464/2205

(no. nomenclature : 060207-02 : Débits de boissons lorsqu'ils sont destinés à recevoir en même temps plus de 100 personnes à l'exception de ceux appartenant à des établissements scolaires)

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale, Place Denn, L-8465 à Eischen du 17 octobre au 31 octobre 2024 inclus et à l'emplacement où l'établissement est projeté.

Pendant ce délai, la demande et les plans relatifs à l'établissement en question peuvent être consultés à la maison communale.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au bourgmestre jusqu'à l'expiration du délai précité.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre ou son délégué entendra tous les intéressés qui se présenteront le mercredi, 6 novembre 2024 entre 10h00 et 10h30 à la maison communale.

Eischen, le **16 OCT. 2024**
Pour l'Administration Communale,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu